

Postes de décision en Guinée : la parité, encore un horizon lointain ?

27 août 2026 à 12h 13 - [ALPHA OUMAR BALDÉ](#)

Crédit photo : Page facebook Gouvernement de la République de Guinée

41 % de femmes à la nouvelle Assemblée nationale guinéenne, c'est l'une des meilleures représentations parlementaires féminines au monde. Et sur les six postes du bureau exécutif, trois reviennent à des femmes mais pas la présidence ! D'ailleurs, en 68 ans d'histoire parlementaire de la Guinée, aucune femme n'a présidé l'institution. Pourtant, cette fois-ci, circulait une possible candidature féminine.

Malgré les avancées enregistrées, une interrogation subsiste pourtant : ces femmes, une fois élues, détiennent-elles réellement du pouvoir ? Ou bien occupent-elles des sièges sans en exercer une réelle influence ?

En une décennie, la présence des femmes au sein de l'Assemblée nationale guinéenne a connu un bond spectaculaire. De 19 % à la 9e législature à 31 % au CNT, puis à 41 % à la 10e législature, les femmes se sont imposées. Une avancée réelle saluée par les organisations de défense des droits des femmes et des experts sur la question. *« Cette avancée de 19 à 41% montre à suffisance les efforts consentis dans le processus électoral (respect de la parité pour parvenir à ce résultat). Pour faire une lecture de second degré, je dirai que cette amélioration en une décennie est portée par des éléments essentiels notamment les statistiques désagrégées de 40 femmes sur 147 députés de façon globale mais également la représentativité des femmes dans le bureau exécutif qui est le premier organe de décision de l'AN (3/6), c'est une posture managériale à ne pas négliger »*, souligne une experte genre que nous avons interrogé.

Une analyse partagée par Diaraye Guirassy, journaliste féministe engagée sur les questions de droits des femmes. *« C'est vraiment une avancée et une évolution importante, dont il faut s'en réjouir. Pour moi, cette progression est la preuve que le combat qui est mené par la société civile, les ONG et les féministes, porte finalement leurs fruits »*, se félicite-t-elle.

Un autre fait notable est la présence de trois vices-présidentes sur 5 et 40 femmes députés sur 147. Mais même si ces chiffres sont beaux, ils interpellent sur le pouvoir réel des femmes au sein de cette institution. *« La véritable égalité ne se mesure pas uniquement au nombre de sièges occupés. Ce qu'il faut faire, c'est peut-être s'interroger sur la qualité de cette représentation, c'est aussi se demander si le pouvoir exercé par ces femmes, notamment, et leur capacité d'influence sur les décisions publiques »*, pose Diaraye Guirassy.

Pour l'activiste, les progrès de cette dernière décennie doivent impacter par une nouvelle dynamique. « *Celle d'apporter une empreinte nouvelle (regard averti sur les politiques, les projets de loi, sur leur contribution à l'amélioration de la vie des populations, sur l'intégration du genre (inclusion, impact des projets de loi sur les hommes, femmes, minorités sociales de façon éclairée)). C'est là que la budgétisation sensible au genre aura toute son efficacité. Cette progression devrait également ouvrir une ère de femmes non pas simplement partisans, mais porteuses de politiques fortes* », prône Diaraye Guirassy.

Représentation quantitative vs pouvoir réel

Pour la journaliste féministe, le constat reste amer. Sur le terrain, les femmes sont très souvent affectées à des fonctions de soutien, d'accompagnement ou de propagande. « *Mais lorsqu'il s'agit des postes stratégiques, nous voyons des résistances qui s'imposent. Cela doit normalement changer. Tout cela montre que le plafond de verre existe ou sinon, demeure. Et pour moi, la conséquence est que la plus haute responsabilité reste pour le moins majoritairement réservée aux hommes. Ce qui est bien dommage* », explique-t-elle.

Par ailleurs, ajoute la militante, la représentativité des femmes reste quantitative car elle ne suffira pas à elle seule à faire bouger les lignes. « *Cette progression ne sera remarquable que si les femmes élues se mettent véritablement à tous les niveaux de prise de décision pendant leur mission (ceci sous-entend : forte implication, audace, compétence dans les thématiques techniques, renégociation positive de pouvoir. Cette analyse ouvre la voie à la capacité et répond à l'inquiétude sur la représentativité substantielle. Le nombre et la dynamique technique et substantielle éviteront les adhésions partisans et produiront des impacts positifs pour les électrices* », soutient-elle.

Qu'est ce qui freine donc l'accès aux plus hautes fonctions ?

Les mentalités et les logiques partisans internes aux partis politiques sont pointés du doigt. « *Les mentalités continuent de véhiculer des stéréotypes sur les capacités des femmes à diriger (...) Et généralement, les partis politiques restent organisés autour des réseaux de pouvoir majoritairement masculins. Je le dis pour avoir tenté l'expérience lors des dernières législatives dans notre pays (...) Tant que cela ne change pas, l'accès aux plus hautes responsabilités restera limité pour les femmes en Guinée* », estime Diaraye Guirassy.

Pour l'experte genre, les obstacles socio-politiques et même religieux sont en partie un frein à l'accession des femmes aux postes de management. « *D'une part, et dans les faits, on remarque également que les femmes ne sont pas parfois là où elles doivent être au bon moment. D'autre part, l'une des clés essentielles pour ne pas se heurter à ces obstacles est l'élaboration d'agenda et de programmes mieux structurés, de formation et compétences adaptées à la sphère politique. Avec ces derniers atouts, femme et politique feront bon ménage. Ceci est d'ailleurs pour toute personne désireuse de faire de la politique non partisane à tout bout de champ*

», fait-elle remarquer.

La loi sur la parité, un espoir sous conditions...

N'ayant pas pu être promulguée en 2019 malgré les efforts de la société civile, les plaidoyers des organisations nationales et internationales, un projet de loi sur la parité a été présenté le 14 juillet 2026. Ce texte suscite espoir. *« Aujourd'hui, on ose espérer qu'elle sera adoptée puis promulguée dans un premier temps. Ce qui, au moins, permettra de garantir et pérenniser les acquis. Après, qu'elle soit capable de changer complètement la donne, je ne pense pas ! Ce qu'il faut, c'est une transformation substantielle sur la durée et à différents niveaux (dans les mentalités et au niveau des bases politiques, dans les instances de prise de décision...). Mais pour tout cela, faudrait-il que cette loi arrive à maturité d'abord (adoption/promulgation). Dans ce cas de figure, on se réjouirait de l'existence de cadre légal gardienne du respect de la notion de parité homme/femme »*, précise-t-elle.

La représentation quantitative, étape nécessaire mais insuffisante

Même si l'on se réjouit de la forte présence désormais des femmes au sein de l'assemblée, il ne faut pas se voiler la face : la vraie bataille se joue dans l'exercice du pouvoir. *« Le nombre est important parce que c'est l'amorce d'un changement progressif, il permet de déterminer des statistiques désagrégées dans un premier temps et prouve que des compétences féminines, il y en a. Par ailleurs, pour que ce nombre serve à des fins de transformation sociale, c'est là toute la mission des femmes élues. Les propositions de loi portées, les initiatives législatives, les politiques défendues, les luttes engagées en faveur des droits des femmes et des enfants feront toute la différence et concluront si oui ou non ce nombre importe et en vaut la peine. Pour finir, je pense que c'est le moment de questionner les agendas et stratégies de ces femmes élues pour avoir une meilleure lecture de leurs ambitions »*, juge Diaraye Guirassy.

Car, pour l'activiste, après cette avancée de 41 %, les femmes doivent continuer à se battre, et s'offrir les mêmes chances que les hommes. *« C'est très important parce que, après avoir conquis une place ou des places dans les institutions de notre pays, l'objectif doit être de conquérir le pouvoir, de décider d'influencer les pouvoirs politiques. Il ne faudrait pas que ces femmes soient des figurantes dans les institutions, mais qu'elles soient en mesure d'influencer. Nous, les femmes, devrions utiliser notre position pour faire adopter des lois et des mesures qui améliorent concrètement la vie des citoyens »*, conclut-elle.

Elisabeth Zézé Guilavogui